

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 136

Animations et créations d'outils pour les très jeunes publics.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des animations pédagogiques et des actions prévues et inscrites dans la convention culture avec la Collectivité Territoriale de Corse, le Palais Fesch-musée des Beaux-arts souhaiterait répondre à la demande croissante d'activités envers les très jeunes publics.

La transmission de savoirs et l'éveil à l'art par le jeu constituent des missions primordiales pour un musée des Beaux-Arts.

La diversification des outils de découverte et des activités sont des moyens pour attirer les enfants et sensibiliser leurs parents sur la valeur complémentaire qu'apporte une ouverture culturelle, en complément de leurs autres occupations.

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts propose :

- 1 **des ateliers d'éveil à l'art** aux enfants âgés de 4 à 6 ans. Ces ateliers seront animés pendant les vacances scolaires dans un premier temps et pérennisés de manière hebdomadaire.

Pour ce faire, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, devra faire appel à un animateur qualifié en arts plastiques, histoire de l'art et en animation d'atelier jeune public.

Celui-ci sera rémunéré 400 € pour les ateliers vacances. Les enfants participeront à hauteur de 10€ pour l'inscription.

Dans le cas des ateliers réguliers à l'année, l'intervenant percevra la somme forfaitaire de 2000€ par trimestre. La participation des enfants sera de 15€ pour l'inscription annuelle.

- 2 **Création de jeux de découverte** pour éveiller l'intérêt des petits et des plus grands, compléter les activités des ateliers et agrémenter les visites scolaires au musée.

Ces jeux pourront prendre l'aspect de jeux des 7 familles, de puzzles, jeu de l'oie, quizz... mais dans des tailles imposantes pour garder un maximum de force aux visuels et dans des matériaux légers et démontables, qui faciliteront la manipulation et le stockage. Dans ces conditions, les enfants seront vraiment des acteurs dans le jeu.

Budget prévisionnel en annexe.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver les animations et la création d'outils pour les très jeune publics

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ce projet.

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

de dire que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrits au BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6226 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 23 mai 2012.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

les animations et la création d'outils pour les très jeune publics, tels qu'exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.
à solliciter l'obtention de subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

DIT

que les crédits nécessaires pour l'exposition sont inscrits au BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 chapitre 011 article 6226 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE,



Stefano RENUCCI
Stefano RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012_136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012